



LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Opinion d'O'Connell sur le ministère anglais. — Incendie des bureaux des journalistes de New-York. — Echee des arabes près d'Oran. — Détails sur le combat de Los Arcos. — Bruits d'intervention à la bourse de Londres. — Chronique Judiciaire. — Affaire de Fieschi. — Congrès scientifique de Douai. — Actes du ministre de la guerre en Belgique. — Emission de fausses pièces de cinq francs. — Récolte dans les Flandres. — Nouvelles diverses.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 septembre. — Jeudi, a eu lieu, à Manchester, le grand dîner politique donné à M. O'Connell. Le nombre des convives était de 250. Un toast a été porté en ces termes à M. O'Connell : « A M. O'Connell ! des remerciements pour les services éminemment patriotiques rendus au pays ; puisse-t-il long-temps employer ses grands talents pour défendre la cause de la liberté civile et religieuse ! »

M. O'Connell a remercié les convives. Il a défendu ensuite sa conduite concernant le bill de réforme municipale, amendé par les pairs. Il a soutenu que le ministère actuel sera durable ; que pendant la session prochaine il sera présenté un bill relatif aux dissidens, qui leur accordera le droit de baptiser leurs enfans, de célébrer leurs mariages et de faire les cérémonies funèbres de leurs morts, sans être obligés de se conformer à un rite auquel ils ne croient pas. La chambre des communes, dit-il, fera justice aux dissidens, en dépit des pairs et du parti de sir Robert Peel.

En finissant, M. O'Connell a exhorté les convives à concourir par tous les moyens en leur pouvoir à amener une réforme de la chambre des pairs.

Son discours a été vivement applaudi.

— On dit que M. Pépin, réputé complice de Fieschi, et qui s'est embarqué le 6 à Dunkerque à bord du bateau à vapeur le *Prince d'Orange*, est arrivé à Rotterdam. (Standard.)

— On lit dans les journaux :

L'incendie dont nous avons parlé a éclaté à New-York dans la nuit du 11 au 12 août. Trois rues (Fultron-Street, Nassau Street et Ann Street) ont été particulièrement atteintes. Trente-deux maisons, occupées principalement par des imprimeurs, des fondateurs en caractères et des relieurs, ont été en quelques instans la proie des flammes.

Vingt imprimeries et bureaux de journaux ont été détruits. Au nombre des établissemens incendiés, on cite l'imprimerie du *Courier des Etats Unis*, journal publié en français ; celles du *Morning-Herald*, du *New-York Mirror*, *Pupil*, *Catholic-Diary*, *Protestant Vindicator*, etc. On estime à plus de mille le nombre des personnes que ce désastre laisse sans emploi. Les valeurs assurées s'élèvent à près de 230,000 piastres ; mais la perte totale doit dépasser 750,000 piastres.

FRANCE.

Paris, le 15 septembre. — Le gouvernement a reçu hier la dépêche télégraphique suivante, en date d'Alger, le 6 septembre :

MELANGES.

On lira sans doute avec intérêt la lettre écrite au roi de Prusse lorsque nos révolutionnaires liégeois lui présentèrent la traduction de l'ouvrage de M. de Dokm. Si l'auteur de cet ouvrage, qui est sans contredit le plus important sur les affaires de notre pays avant la réunion à la France, ne juge pas toujours les faits avec exactitude, même avec vérité, on peut dire cependant qu'il a exprimé assez fidèlement les opinions et les vœux des Liégeois ; on le verra dans la lettre que nous publions. Cette lettre qui est de Bassenge, dont le nom est célèbre parmi nous, donnera aussi une idée de l'influence que le roi de Prusse exerçait alors dans notre pays.

» Sire !

« Il ne vous suffisoit point d'avoir été le libérateur des Liégeois, d'avoir donné aux princes une leçon sublime de sagesse et de modération ; il falloit encore que votre majesté confondit la calomnie, réduisit au silence l'esprit de parti, convainquit l'Europe de la pureté de ses motifs. Ce nouveau triomphe, sire, vient de vous être assuré : l'exposé du digne ministre, à qui vous avez confié la défense d'une cause si juste, montre dans tout son jour la conduite magnanime de Votre Majesté. Les peuples éclairés et sensibles partageront désormais avec la nation que vous avez sauvée de la tyrannie, l'admiration, la reconnaissance que vous êtes acquises, sire, dans cette affaire mémorable.

» Jaloux de remplir nos intentions et de prévenir nos vœux, un de nos concitoyens s'est empressé de nous donner la traduction de cet ouvrage fait pour répandre la gloire de

« Le maréchal Clausel à M. le ministre de la guerre.

» Abdel Kader a éprouvé un échec près d'Oran, le 29 août. Le bey Ibrahim et les Douares l'ont bravement combattu. Le feu de notre artillerie a décidé sa retraite. La perte de l'ennemi a été très considérable.

— On assure aussi que M. Ancillon, ministre des affaires étrangères en Prusse, et ami particulier de MM. de Broglie et Guizot, pourrait bien venir à Paris remplacer M. de Werther.

— M. Courvoisier, ancien garde des sceaux, qui vient de mourir à Lyon, s'était retiré du ministère Polignac, au moment de l'adresse des 221.

— Le *National* fait aujourd'hui la biographie des 30 nouveaux pairs. Sur ce nombre il y en a 20 auquel ce journal accorde les plus magnifiques éloges et qu'il considère comme les hommes les plus éminens et les plus dignes. Treize seulement en courent plus ou moins sa réprobation. Ce sont MM. de Bellemare, duc de Cadore, Gambacérés, de Cordoue, général Danremont, baron Feutier, de Lezai-Marnesia, baron Mortier, de la Moussaye, Lariboisière, de Serrant, Simonon et général Vallée. Le gouvernement n'attendait pas sans doute tant de justice de la part du *National*.

On a reçu aujourd'hui des lettres de Madrid, en date du 5 ; elles ne font aucune mention de changement de ministère. Elles ne parlent au contraire que des décrets de la veille, décrets que nous avons cités textuellement il y a deux jours.

— Voici les détails sur l'affaire du 2, qui a eu lieu dans les environs de Los Arcos :

« Dans la matinée du 2, le général Cordova sortit de Mendigorria avec deux fortes colonnes composées de près de 10,000 hommes dont 800 chevaux et 4 pièces d'artillerie volante ; il avait pour arrière-garde 400 chevaux sous les ordres du brigadier don Miguel Iribarren.

« Le brigadier Aldama avec une autre colonne de 6,000 hommes et 200 chevaux, quitta Sesma.

« Le général Cordova prit position près de Los Arcos, et plaça son artillerie sur le chemin, en face de Sorlada, par où les carlistes devaient arriver.

« Les généraux Iturralde et Moreno établirent leur artillerie au Nord de Sorlada. 14 bataillons occupèrent les vignes des environs, en sorte que Sorlada séparait les deux ennemis ; il était alors neuf heures du matin.

« Tous les habitans de Los Arcos se portaient sur les hauteurs environnantes.

« Vers 11 heures 1/2, le feu commença ; les guerrillas d'infanterie et cavalerie des deux partis en vin-

rent aux mains, les uns criant : vive Isabelle II, vive la liberté ! et les autres : Vive don Carlos ! vive la religion !

« L'artillerie commença alors à joner ; celles des christinos, pendant un moment, fit beaucoup de mal aux carlistes, et quelques-unes de leurs compagnies eurent à essuyer une grande perte d'hommes. Cependant, vers midi, les christinos se portèrent vers Los Arcos, où 3 bataillons carlistes s'étaient barricadés ; ces troupes se trouvaient en grand danger, lorsque don Carlos arriva avec le 1^{er} bataillon des guides d'Alava, la compagnie sacrée et son état major général.

« Le feu continua jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi, heure à laquelle les carlistes attaquèrent vigoureusement l'aile droite des christinos et l'enfoncèrent. Le général Cordova a commencé sa retraite dans la direction de Viana.

« La perte des troupes de la reine s'élevait à environ 300 morts parmi lesquels un grand nombre d'officiers et beaucoup de blessés. 104, dit-on, ont été transportés à Viana et à Logrono le 3.

« La perte des carlistes serait de 200 morts seulement, parmi lesquels deux commandans et 60 officiers, qui ont été transportés à l'hôpital général d'Aranache, le 4.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

L'instruction du procès contre Fieschi et consorts avance rapidement et touche à son terme.

La commission d'instruction doit faire incessamment son rapport à la commission des mises en liberté. La cour des pairs sera ensuite convoquée pour statuer comme chambre d'accusation sur le sort des prévenus mis en prévention. Il est probable que l'ouverture des débats publics aura lieu vers le 20 octobre.

Après le procès Fieschi, la cour des pairs reprendra le procès relatif aux diverses catégories des accusés d'avril.

— L'instruction n'est pas encore parvenue à savoir quels sont les véritables instigateurs de l'attentat. Il est avéré aujourd'hui que Fieschi n'a été qu'un instrument passif. Il a enfin consenti à sortir du système de dénégation dans lequel il s'était renfermé et ses aveux n'ont rien appris ; sinon qu'il lui avait été fait pour la première fois des propositions au mois de janvier dernier. Depuis cette époque, il aurait touché une dizaine de mille francs qu'il dit avoir dépensés en parties de débauches. Il continue à désigner Morey comme celui qui lui fournissait de l'argent, mais comme le témoignage seul de Fieschi dépose contre le sellier, il est probable que l'accusation sera aban-

Votre Majesté : daignez, sire, en agréer le respectueux hommage ! La production précieuse de votre ministre, en rappelant sans cesse aux Liégeois l'étendue de vos bienfaits, leur imposera le devoir de s'en montrer toujours dignes, et de soutenir l'idée que Frédéric Guillaume a conçue d'eux.

» Nous sommes avec le plus profond respect.

Sire, de Votre Majesté, etc.

C. M.

MAGNÉTISME.

Il y a cinq ou six ans les magnétiseurs soumièrent à l'Académie de médecine de Paris, des faits nouveaux qui, selon eux, donnaient à la science du magnétisme un nouvel aspect. L'Académie, après quelque discussion, passa d'abord à l'ordre du jour. M. le docteur Bertrand, l'un des rapporteurs du *Globe*, combattit avec force l'Académie, qui revint sur sa décision, et nomma une commission pour examiner les faits qui lui étaient signalés. On dit que depuis, plusieurs membres de cette commission sont devenus d'ardens propagateurs du magnétisme. Il y a quelques jours, l'Académie a été de nouveau saisie de la matière. Nos lecteurs ne seront peut-être point fâchés de connaître la situation actuelle du magnétisme dans le monde savant. Voici ce qu'on lit, au sujet de cette mystérieuse science, dans le compte rendu d'une des dernières séances de l'Académie, par le *Journal des Débats* :

Les magnétiseurs ne se tiennent pas pour battus et ils ont raison. Il y a évidemment quelque chose dans le magnétisme, ne serait-ce, comme le disait le bon M. Deleuze, que la propriété de rendre fous tous ceux qui s'occuperaient de

cette science diabolique. Tout le monde désire voir éclaircir ce mystère, et plus que personne nous saurions gré à ceux qui viendraient apporter de nouveaux faits bien établis, bien confirmés et nous révéler les lois de ces phénomènes extraordinaires qui jusqu'à présent n'inspirent que l'incrédulité. Qu'est ce en effet, qu'une science procédant comme les religions et réclamant avant tout la croyance et la foi ? Le caractère des sciences n'est il pas au contraire de démontrer ce qu'elles avancent, et d'établir la relation qui existe entre les faits donc elles se composent et les lois qui régissent l'univers ?

Mais, nous dit-on sans cesse, pouvez vous donc rejeter une foule de faits qui ont été observés par un grand nombre de personnes, que des gens de bonne foi, vous rapportent et dont ils ont été les témoins éclairés et sévères ? Ne voyez vous pas dans la nature des phénomènes inexplicables, et les médecins eux mêmes n'ont-ils pas fréquemment l'occasion de constater des faits, des cures merveilleuses, dont ils ne peuvent se rendre raison ? Pourquoi donc n'admettriez-vous pas les faits du magnétisme ?

Voilà ce que disent les partisans de cette science, mais ils ne font pas attention que ce n'est pas là le véritable point de la question. Sans doute il est des faits d'un ordre particulier qui ne semblent pas, jusqu'à ce jour, rentrer dans les lois connues. Les magnétiseurs s'emparent de tous ces faits ; ils disent : « C'est du magnétisme, » et ils s'enrichissent ainsi à bon marché d'un grand nombre de phénomènes qu'ils attribuent au pouvoir magnétique ; ainsi, tout ce qu'ont produit de merveilleux l'extase et la sorcellerie, n'est autre chose que du magnétisme.

donnée contre lui : le propriétaire de la maison du boulevard du Temple, a déclaré en effet ne pas reconnaître Morey, bien que Fieschi prétendit que c'était lui qui avait payé les deux premiers termes de son loyer. Le seul fait qui l'accuse est la présence dans son domicile de la malle de Fieschi avant qu'elle ait été transportée chez Nina Lasave où la police l'a saisie. Quant à Nina Lasave et la femme Petit, aucunes charges ne semblent peser contre elles et elles seront probablement mises en liberté dès que la cour des pairs sera réunie et pourra lever leur mandat de dépôt.

— On lit dans l'*Echo de Rouen*, du 12 septembre : « On a depuis quelques jours érigé dans la salle des Pas-Perdu, au Palais de Justice, le modèle en plâtre de la statue de Pierre Corneille.

« Maintenant, le croirait-on? tandis que nous élevons des monuments au Père de la tragédie française, tandis qu'une souscription immense fournit aux frais d'une image en bronze, destinée à consacrer un glorieux souvenir, ne voilà-t-il pas qu'à trois lieues de Rouen, à trois heures de marche enfin des murs où naquit cet admirable génie, son nom seul est une injure, non pas une de ces injures qu'entre amis on se jette impunément à la face, mais une de celles auxquelles l'injure ne suffit plus à répondre, une de celles, enfin, qui ne se lavent entre les gens de cœur que dans... la salle d'audience du juge de paix du canton. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui pourraient en douter encore à se transporter au greffe de la justice de paix du canton de Clères, ils pourront y lire un jugement en date du 8 de ce mois, dont — sauf les expressions que nous ne pouvons garantir, — suit à peu près la teneur :

« Attendu que de l'audition des parties il résulte que, dans une querelle, le sieur N... a méchamment traité le sieur O... de Pierre Corneille; attendu que celui-ci, non content d'avoir répondu à cette insulte par les épithètes de voleur, de brigand et autres qu'il a prodiguées à son adversaire, a cru devoir le citer à notre tribunal pour en obtenir toute réparation et satisfaction que de droit, le tribunal,

Considérant, 1^o qu'il est constant que les expressions dont s'est servi le sieur O... envers le sieur N... peuvent être qualifiées injures de fait et d'intention, tandis que la dénomination de *Pierre Corneille* appliquée au sieur O... par le sieur N... ne constitue guère une injure de fait, et considérant d'ailleurs qu'en supposant l'intention, on doit croire que le sieur N... a dû, dans le choix de cette expression, agir sans discernement;

Renvoie le sieur N... de la plainte, et condamne le sieur O... à un franc d'amende et aux dépens.

Ainsi, en l'an de grâce 1835, au beau milieu du département le plus éclairé de la France, et à 35 lieues de Paris, il a fallu un jugement du tribunal de paix pour constater que le nom de Pierre Corneille peut être donné à quelqu'un sans qu'il y ait injure qualifiée! O civilisation! que tu es admirable dans tes caprices!

— M. B. V..., propriétaire à Amiens, se rendait à la campagne, accompagné de son fils : parvenus entre Longueau et Boves, où ils allaient chasser, ces messieurs descendirent de cabriolet pour appeler leur chien; ce fut alors qu'ils furent brusquement assaillis par un cavalier, M. D... fils, qui armé de deux pistolets, fit feu et blessa grièvement M. B. V... Revenu précipitamment chez lui, M. D... s'est tiré un coup de pistolet qui l'a frappé mortellement.

Il resterait pourtant quelque chose à démontrer, c'est le rapport de ces phénomènes bizarres, extraordinaires, avec les pratiques du magnétisme, c'est la possibilité de les reproduire à volonté en suivant de certaines règles et de certains principes; voilà ce que les magnétiseurs n'ont pas encore fait jusqu'ici d'une façon satisfaisante. Combien d'entre nous, en effet, n'ont pas été désappointés, quand nous avons voulu être témoins de miracles dont on avait fait grand bruit? Pourquoi les magnétiseurs ne procèdent-ils pas comme les autres savants? Pourquoi ne viennent-ils pas, par exemple, dans les cliniques de nos hôpitaux répéter leurs expériences en public? Pourquoi ne soumettent-ils pas leurs méthodes à l'examen, comme on le fait pour toutes les méthodes de traitement? En procédant de cette façon, il ne faudrait pas beaucoup d'années pour savoir à quoi s'en tenir sur un sujet si curieux.

Mais, il faut bien le dire, le mal n'est pas seulement dans la manière mystérieuse et occulte de procéder de la part des magnétiseurs; le mal est surtout en ce que plusieurs d'entre eux ont voulu faire objet de spéculation d'une science qui n'est point encore établie. Profitant du goût qu'a le public pour tout ce qui est extraordinaire, pour tout ce qui sort de la voie commune, ils se font médecins magnétiseurs, ils opèrent en secret des cures merveilleuses; ils font un métier, et même un très-bon métier quelquefois, de ce qui ne mérite encore que des recherches et des expériences, ils se hâtent trop d'appliquer une science dont on ne connaît encore ni les effets ni la véritable puissance.

On a quelque espoir de sauver M. B...

Une animosité qui paraît avoir pris source dans une discussion d'intérêt aurait été la cause de cette sanglante catastrophe qui a consterné la ville.

PS. Nous apprenons, à l'instant, que M. D... est mort.

— On vient de découvrir, dans un petit village près de Landau (Bavière rhénane), un crime dont les détails atroces font frémir. Il faut remonter jusque aux jours de la plus épouvantable barbarie pour en trouver de rares et horribles exemples.

Dans ce village avait vécu, jusqu'en 1828, dans une bonne intelligence, une famille aisée, composée du père, de la mère, d'une fille et d'un fils. Cette famille occupait seule une maison assez vaste, qui était sa propriété. Il y a sept ans, cette douce harmonie fut troublée par la passion qu'avait conçue pour un homme pauvre de naissance la jeune fille de la maison. Le père, ne pouvant déraciner cette passion par les prières et les menaces, résolut d'employer le traitement le plus épouvantable pour s'en venger. Il fit descendre sa fille dans la cave de la maison, la renferma dans un étroit cachot, qu'il mure soigneusement, ne laissant qu'une étroite entrée pour y introduire de la nourriture. Pour expliquer la disparition soudaine de sa fille, le père dit à ses voisins qu'il l'a conduite dans une pension voisine.

Peu de temps après, il fait courir le bruit de sa mort. Pendant sept ans, cette malheureuse jeune fille est restée enfermée dans ce caveau. Tous les huit jours, son père renouvelait sa couche de paille, et lui portait un boisseau de pommes de terre hachées, qui devaient lui servir de nourriture pendant une semaine. Il y a quinze jours à peine qu'un heureux accident est venu la délivrer. Une des servantes de la maison, dont les allées et venues du père avaient excité la curiosité, se hasarda de pénétrer dans cette cave, dont l'approche était sévèrement interdite, et près de laquelle il était défendu de faire entendre le moindre cri. Cette servante, après avoir chanté quelques instans, ne tarde pas à entendre un soupir étouffé; elle s'approche en tremblant du caveau d'où le bruit était parti, et apprend l'épouvantable traitement que la jeune fille souffrait depuis sept ans. Elle court aussitôt avertir la justice, qui fit une descente sur les lieux, et arracha la malheureuse fille à son atroce captivité. Le père et la mère de cette infortunée créature sont dans les mains de la justice.

Cette malheureuse fille, rendue enfin à la clarté du jour, offre le spectacle le plus hideux. Elle ne peut se soutenir sur ses jambes, dont les muscles, repliés sur eux-mêmes pendant un si long espace de temps, ont perdu toute élasticité; un poil épais recouvre tout son corps, et c'est à peine si on peut reconnaître une créature humaine dans ce corps horriblement amaigri par la souffrance. (*G. des Trib.*)

Congrès scientifique de Douai. — L'ouverture du congrès de Douai a donné lieu à un incident qui a jeté le désordre parmi l'assemblée. M. de Caumont, de Caen, après l'élection du bureau, a cru devoir proposer pour président honoraire du congrès M. Guizot, ministre de l'instruction publique. Une vive opposition s'est alors manifestée; M. F. Châtelain a demandé qu'on passât à l'ordre du jour, un congrès scientifique ne devant point avoir de président honoraire pris parmi les ministres, alors surtout que toute pensée intellectuelle était mise à l'index et que la liberté de la presse était détruite.

AFFAIRE DE NAZARETH. — *Les bœufs métamorphosés en veaux.*

C'était en Syrie, près de Nazareth, derrière le Mont-Thabor, dans la grande expédition d'Egypte, au temps de la république.

Savez-vous qu'on se battait bien dans ce temps-là, et qu'il y avait là des gens, avec leurs uniformes à grands revers, qui n'avaient pas froid aux yeux, comme disaient les grognards.

Or, ce jour-là, il y avait un convoi de blessés escorté par trois cent cinquante-quatre hommes, tout compris, qui se mit en marche pour l'ambulance générale. Comme il fallait un homme de tête et de cœur pour commander ces braves gens, Kléber, qui s'y entendait assez bien, fit choix de Junot, quoiqu'il ne l'aimât guère.

Le convoi venait de tourner la montagne, lorsqu'à l'horizon, à la hauteur de Nazareth, on aperçut comme une nuée mouvante.

« Ce sont les Turcs! » dit Junot aux grenadiers. « Gardez à vous! » et aux canonniers : « Et vous autres, mèches allumées! »

En effet, c'étaient les Turcs. L'avant-garde de l'armée du grand-visir, forte de quatre mille hommes, commandée par Ayoub-Bey, surnommé Abou-Seff (*le père du sabre*).

Junot n'avait avec lui que trois cent cinquante-quatre hommes et deux pauvres pièces de huit.

« Enfants, dit-il à ses soldats, il faut mourir aujourd'hui, car nous ne pouvons espérer de nous défendre contre l'a-

MM. Corn; président du tribunal de Douai, Camille, président du tribunal d'Arras, et plusieurs autres membres, ont également protesté contre cette nomination. On a rappelé que l'élection de M. Guizot avait été unanimement rejetée au congrès de Poitiers. M. de Caumont a répondu que ce n'était pas M. Guizot ministre, mais bien M. Guizot membre de l'Institut qu'il proposait. L'élection de M. Guizot, membre de l'Institut, a été mise aux voix et adoptée à une faible majorité.

Le lendemain lundi, une discussion plus vive a eu lieu sur le procès-verbal, qui ne faisait point mention du débat de la veille. Après avoir entendu plusieurs de ses membres, l'assemblée a décidé, à une très-forte majorité, que M. Guizot ministre, n'était pour rien dans l'élection de M. Guizot membre de l'Institut, et que cette élection ne devait avoir aucun caractère politique. Au moyen de cette rectification, le procès-verbal a été adopté; mais la nomination de M. Guizot a eu pour effet de détruire la bonne harmonie qui eût existé dans l'assemblée. Plusieurs membres ont immédiatement quitté Douai. On a remarqué que M. le baron Méchin, préfet du Nord, et M. le sous-préfet de Douai n'ont pris aucune part à cette discussion. (*Nat.*)

M. le baron de Reiffenberg a été élu, à l'unanimité, président de la classe d'histoire.

Les membres du congrès ont invité M. de Reiffenberg, Leuts et Jobar, à organiser à Bruxelles un congrès, pour le printemps prochain; en conséquence il en a fait la proposition formelle et elle a été accueillie avec une vive satisfaction.

Il y aura donc un congrès scientifique à Bruxelles, au mois de mai 1836.

— La société homéopathique gallicane tiendra cette année sa session ordinaire à Paris. Cette réunion se composera des principaux médecins homéopathes de tous les pays où la langue française est en usage. On croit qu'elle sera nombreuse. La présence du fondateur de l'homéopathie, le docteur Samuel Hahnemann, ajoutera encore à la solennité de cette réunion. La première séance sera publique et on annonce que le docteur Hahnemann y fera un exposé de ses doctrines. Dans la même séance le docteur Léon Simon fera la réponse de la Société Homéopathique de Paris aux discussions qui eurent lieu il y a quelque temps au sein de l'Académie royale de médecine.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 SEPTEMBRE.

On a découvert, à la Banque, des pièces fausses de cinq francs recouvertes de la superficie de pièces de bon aloi, artistement enlevée et appliquée sur des rondelles de cuivre. Ces pièces semblent défier l'œil le plus exercé à ce genre de fraude et se reconnaissent facilement par leur son sourd.

— Après les grandes manœuvres qui doivent être exécutées au camp de Beverloo pendant le séjour que S. M. se propose d'y faire, une grande partie de la cavalerie se mettra en route pour venir prendre des cantonnements dans les communes aux environs de Bruxelles, pendant les fêtes de septembre, et de nouvelles manœuvres auront lieu à cette occasion. L'état sanitaire du camp devient chaque jour plus satisfaisant.

— On commence à soupçonner l'origine du stupide placard prétendument républicain qui a été affiché en cette ville. Le sieur Jamotte, arrêté à cette occasion, était employé au parquet du fameux

mée du grand-visir, dont Ayoub Bey commande l'avant-garde; mais, en mourant, nous en tuons le plus que nous pourrions... En avant! et vive la république!

Et les soldats crièrent : « En avant! et vive la république! »

Alors commença un terrible engagement. Au fort de la mêlée, un des aides-de-camp de Junot, le général Lallemand, je crois, lui crie : « Mon général, prenez garde à vous! » Junot se retourne, et voit Ayoub-Bey dont le sabre n'était pas à six pieds de lui. En moins de temps qu'il n'en faut pour écrire ceci, le pistolet qu'il tenait de la main droite passa dans la gauche, et le père du sabre s'en alla mesurer la terre une bonne balle au milieu du front.

Vers la brune, Kléber, qui depuis le matin entendait le bruit que devait faire cette querelle inattendue, envoya une brigade avec quelques canons pour savoir de quoi il retournait.

Quant ceux-ci arrivèrent, les grenadiers de Junot n'eurent pas autre chose à leur dire, sinon : « Vous venez à propos pour nous aider à garder nos prisonniers! »

En quelques heures trois cent cinquante quatre hommes en avaient battu, tué, ou pris quatre mille.

Aussi, eux et leur chef furent ils appelés dès ce jour les trois cents braves.

Plus tard, quand Napoléon fit sa noblesse, il dit à Junot :

« J'ai été au moment de te faire duc de Nazareth au lieu de duc d'Abrantès, mais j'ai pensé que Junot de Nazareth

Schuermans, avant la révolution et destitué après. C'est la police municipale qui a opéré cette arrestation, en dépit, assure-t-on, de la police générale qui préfère laisser de pareilles démonstrations dans le vague qu'il faut pour les attribuer à un parti en masse.

— Un procès assez étrange occupe notre tribunal correctionnel. Le major Stieldorf accuse un sieur Leman, traducteur des journaux étrangers, d'avoir abusé de papiers de lui confiés et, de la sorte, compromis un M. B..., de Trèves. que le gouvernement prussien poursuit par devant le conseil de Magdebourg, institué pour la répression des menées politiques. (Cor. de l'Éclair.)

— Un agriculteur de la Flandre, écrit ce qui suit à l'Indépendant en date du 13 septembre. Notre récolte a été magnifique dans tous les objets recueillis jusqu'ici. Le froment et le seigle donneront en quantité un bon quart de plus que l'année dernière, et sans les parties de seigle qui ont été couchées par les vents tournoyants qui ont régné à la fin de juin et au commencement de juillet, le terme moyen serait plus fort encore. L'avoine a parfaitement réussi; et assez également, quoique ce soit un végétal presque aussi capricieux que le lin, et comme celui-ci sujet à brûler. Quelques cultivateurs se sont même effrayés de cette abondance, en s'imaginant que les chemins de fer vont si vite diminuer le nombre des chevaux que la consommation de l'avoine sera de beaucoup inférieure au produit: ils ne tiennent pas de compte de la lenteur de toutes ces innovations et de la minuité des influences qui leur sont départies.

D'ailleurs, ils oublient que la bonne récolte étant prévue, a déjà été escomptée à nos divers marchés depuis deux ou trois mois, et que de cette manière tout changement brusque dans le prix a été évité.

La récolte du colzat a été tout-à-fait extraordinaire, et vous en serez convaincu quand je vous aurai dit que par endroits on a obtenu jusqu'à cinquante hectolitres de graine par hectare. Il faut convenir que ceci était un véritable tour de force; c'est un de nos meilleurs huileurs et de nos plus habiles cultivateurs qui a obtenu ce résultat. Expliquez-vous après cela que le prix de l'huile au lieu d'être plus bas, est maintenant plus élevé que durant l'hiver. On ne peut attribuer ceci qu'à l'influence de l'agiotage, qui est considérable dans les huiles, et à l'introduction des graines qui nous viennent du Nord, de Riga et de Hambourg.

J'allais oublier de vous parler du plus important de nos produits, de la plante dont les flamands font leurs toiles et déjà si demandée au-dehors qu'on a cru devoir réclamer des lois restrictives de son exportation. La récolte a été bonne généralement, bonne de qualité et assez abondante; mais le prix se maintient, et nos toiles continuent de s'acheter à des taux très élevés, sur lesquels il reste pourtant peu de bénéfice aux petits fabricants à cause du prix élevé de la matière première. Ces fabricants s'imaginent qu'une loi restrictive augmenterait de beaucoup leurs bénéfices, je pense qu'ils se trompent, parce que le prix de la toile diminuerait aussitôt en proportion de la diminution du prix du lin.

— La société de Abeano, à la Fontaine-d'Or, marché aux Tripes en cette ville, a envoyé à Paris 29 pigeons; on les a lancés dimanche 13 septembre à 9 h 12 heures du matin.

Voici le résultat de leurs voyages:

Le Zampa, appartenant à M. François Decoster,

ressemblerait trop à Jésus de Nazareth, et je ne veux pas qu'on rie de ce que je fais.

Maintenant voici une petite anecdote que je crois tout-à-fait inédite, bien que je l'aie entendue plus d'une fois raconter par mon père.

Lors des premières campagnes d'Italie, Napoléon en partant acheta pour l'armée dix mille bœufs qu'il confia à un ordonnateur, dont le nom ne fait rien à l'affaire, en lui donnant l'ordre de les faire nourrir jusqu'à son retour: Napoléon partit.

L'ordonnateur se voyant en face de ses dix mille bœufs, voici la réflexion qui lui vint au cerveau: « Ce diable d'homme va prendre l'Italie; mais on ne prend pas l'Italie comme on avale un verre d'eau; et il faut pour un coup comme celui-là au moins autant de temps qu'un veau met à devenir bœuf. »

La suite de ce raisonnement, qui eût été excellent si l'armée d'Italie n'avait eu pour la conduire qu'un homme comme cet ordonnateur, fut que ledit ordonnateur envoya dans les marchés les dix mille bœufs, les vendit, acheta dix mille veaux qu'il parqua je ne sais où, mit la différence dans sa poche, et s'endormit tranquille, en répétant: « Diable! on ne prend pas l'Italie comme on boit un verre d'eau. »

Mais ce proverbe: Qui compte sans son hôte compte deux fois, et surtout vrai quand l'hôte est Napoléon.

Dans le même temps, on peut s'en faire, qu'on met à boire un verre d'eau, Napoléon avait avalé l'Italie, le général Mélas avec, et Dieu sait quoi ensuite.

Il revint, et demanda ses bœufs; il n'y avait pas à reculer.

est arrivé le même jour à 2 heures 53 minutes; il a gagné le premier prix.

La Boerinne, appartenant à M. Gurnet, est arrivé à 5 heures 15 minutes; il a gagné le deuxième prix.

Le Corbeau, appartenant à M. Casteels, est arrivé le 14, à 10 heures 20 minutes; il a gagné le troisième prix.

L'Alice, appartenant à M. François Decoster, est arrivé le 14, à 11 heures 35 minutes; il a gagné le quatrième prix.

Les prix sont à voir à l'estaminet de la Fontaine, avec les noms des pigeons inscrits sur un grand tableau.

— On nous écrit d'Éccloo, (Flandre-Orientale), 14 septembre: « Notre ville vient d'offrir un exemple de rare fécondité. L'épouse de M. Goethals de Heuvel, âgée de 39 ans, déjà mère de 8 enfants, et qui, il y a deux ans, a donné le jour à deux enfants jumeaux, vient d'accoucher de trois enfants du sexe féminin. La mère se porte à merveille. (Belge.) »

SENAT

Séance du 16 septembre. — La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

La procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La commission de vérification des pouvoirs, propose l'admission comme membres du sénat, de MM. Van Sassegem et Hendrickx. Cette admission est adoptée. Les deux honorables membres prêtent serment entre les mains de M. le président.

Les pétitions adressées au sénat, sont après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

L'assemblée procède à la nomination des commissions chargées d'examiner les divers projets de loi transmis par la chambre des représentants.

Celle sur l'instruction supérieure se compose de MM. F. de Robiano, Biolley, Thorn, de Sécus et d'Hoogvorst.

Celle sur les naturalisations et sur les officiers Belges qui ont pris du service en pays étranger, se compose de MM. Rouveroy, Van Sassegem, Quarré, Mooreghem et de Coninck.

La commission pour l'examen de la loi sur les étrangers, se compose de MM. Cartier d'Yve, E. de Robiano, de Snoy, de Bousies et Dumont-Dumortier.

Celle pour le projet de loi sur la canalisation de la Sambre se compose de MM. Engler, d'Ansembourg, d'Andelot, de Hautepeppe et de Potestat.

Celle pour l'examen du projet de loi concernant les frais d'une légation à Rome, et de celui relatif à la nomination d'un second vice-président au tribunal de Bruxelles, se compose de MM. Deman, d'Ennetières, de Jonghe, Hendrickx et de Gheleke.

La séance est levée à 4 heures 1/2 et renvoyée à après-demain 2 heures.

LIEGE, LE 17 SEPTEMBRE

L'affaire d'Espagne continue à préoccuper vivement l'attention publique. Les nouvelles de Madrid qui auraient amené un changement de ministère ne se sont point confirmées; mais tous les rapports qui arrivent de la Péninsule s'accordent à présenter l'insurrection carliste comme faisant de rapides progrès dans les provinces du Nord. Nous donnons aujourd'hui quelques détails

Cet ordonnateur effronté, comme ils le sont tous, arrive avec ses dix mille veaux, et dit: « Général, les voilà! »

— Parbleu, reprend Bonaparte, vous êtes un hardi coquin! J'avais su que de tout temps les veaux devenaient bœufs! mais voilà la première fois que j'entends parler de bœufs devenus veaux. — Vous méritez d'être pendu, monsieur l'ordonnateur, et vous le serez.

Celui-ci ne se le fait pas répéter, et prend la poste, car l'autre allait le faire comme il le lui avait promis.

En 1815, l'empereur, à une revue, s'arrête devant un homme en uniforme et lui dit: « Eh! mais!... que faites-vous donc là? je vous ai fait pendre, il y a dix ans, en Italie! »

— Sire, répond l'ordonnateur, car c'était lui, Votre Majesté n'en a rien fait; aussi suis-je toujours le plus dévoué de ses serviteurs. »

L'empereur se mit à rire, pardonna à cet ordonnateur, et lui donna même une mission pour l'Allemagne. Cette mission consistait à porter des proclamations; les Prussiens achetèrent l'ordonnateur et les proclamations; mais eux aussi avaient compté sans leur hôte, car le diable d'ordonnateur, après avoir reçu leur argent pour détruire les proclamations, les jeta dans je ne sais quelle rivière, liées en paquet, de sorte que des gens à lui apostés une lieue plus loin, les sauvèrent de la noyade et les firent parvenir à leur destination.

Depuis, cet honnête ordonnateur est mort presque en odeur de sainteté.

NAPOLEON D'ABRANTZ.

sur l'affaire de Los Arcos (v. France.) Dans le Midi c'est le mouvement ultra libéral qui menace le gouvernement de la reine. On cite plusieurs villes importantes qui ont suivi l'exemple donné à Cadix et où des juntes révolutionnaires se sont établies. — On sait que les derniers conseils du cabinet français ont été exclusivement occupés par la question d'intervention; mais rien n'a transpiré au dehors sur les résolutions qui ont été prises. Les journaux de Paris en sont réduits aux conjectures.

D'autre part, les journaux anglais du 14 rapportent que le bruit avait couru à la bourse de Londres qu'à la suite de deux conférences diplomatiques tenues au Foreign-Office et à la dernière desquelles avait assisté l'ambassadeur de Russie, il a été décidé que la France interviendrait en Espagne, où elle enverrait une armée de 40,000 hommes.

Le ministre de l'intérieur a convoqué la commission de la croix de fer pour les premiers jours d'octobre.

— Le ministre des finances a fait publier dans le *Moniteur* d'hier matin, la liste des numéros de l'emprunt Rotschild qui sont sortis au tirage effectué le 27 mai à Paris, et dont le remboursement doit avoir lieu au premier novembre prochain, soit à Paris par les soins de MM. Rotschild; soit à Bruxelles, au ministère des finances.

— On écrit de Carlsruhe, le 5 septembre:

« Il paraît enfin que le projet du chemin de fer entre Mannheim et Bâle se réalisera; le conseiller Nebenius a présenté au gouvernement le plan de ce chemin. »

— Des nouvelles de Gènes du 3 septembre démentent le bruit de la mort de Paganini, que l'on disait avoir succombé au choléra. C'est le frère du célèbre artiste qui est décédé.

— La cour de cassation vient de prononcer un arrêt qui peut intéresser beaucoup de communes. Le tribunal correctionnel de Liège avait condamné les nommés P. Rouvier, pâtre, et J. Frankson, cultivateur, pour avoir fait paître un troupeau de moutons sur le chemin vicinal de Tawaux à Keysky, en contravention à l'arrêté municipal de Beyne-Heusay. La cour d'appel de Liège avait réformé le jugement du tribunal correctionnel, parce que, selon elle, il y avait une question préjudicielle à examiner par les tribunaux civils, celle de savoir si les prévenus n'avaient pas le droit de vaine pâture.

La cour de cassation a annulé, vendredi, l'arrêt susdit, statuant qu'il n'y avait pas de question préjudicielle à examiner, la vaine pâture ne pouvant jamais être considérée que comme un acte de tolérance.

— L'assesseur de la commune de Sorée, province de Namur, a tiré un coup de fusil à sa femme à la suite d'une querelle, mais fort heureusement elle n'en a pas été atteinte. Procès-verbal a été dressé de cette tentative d'assassinat.

— Des lettres de Vienne annoncent que l'empereur Ferdinand est on ne peut pas mieux avec son oncle, le célèbre archiduc Charles, et que ce dernier travaille souvent en sa qualité de directeur de la partie militaire avec le nouvel empereur.

Les dispositions suivantes ont été prises relativement à plusieurs officiers de l'armée:

Est mis en non-activité de service, le sieur T. F. J. Dufaire, intendant militaire de 2^e classe.

Le capitaine L. J. Renard, officier français détaché en Belgique, servant au 7^e régiment d'infanterie de ligne, est autorisé à rentrer en France.

Sont mis en non-activité de service, les lieutenants N. G. Tombeur et F. Bouquelle, du premier régiment de cuirassiers.

Le lieutenant major de place de 3^e classe, Van den Hove, commandant le fort Ste. Marie, sur la rive gauche de l'Escaut est mis à la solde de congé.

Sont mis à la solde de congé, le lieutenant P. Herpst, les sous-lieutenants F. G. Schepman, A. C. Zawisk, L. Mazurkiewicz, tous du premier régiment de cuirassiers.

Il est accordé aux officiers ci-après désignés une pension viagère de retraite, savoir:

Aux sieurs P. Dupont, capitaine au 2^e régiment d'infanterie de ligne, seize cents quatre vingt treize francs, pour ancienneté de service; F. Pommereau, capitaine au 14^e régiment de ligne, onze cent quarante trois francs, pour services; F. Frantzen, capitaine en non-activité, seize cent quatre vingt treize francs, pour infirmités graves et services; F. Delacourt, sous lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, sept cent quarante un francs, pour ancienneté de services.

On nous prie d'insérer l'article suivant:

CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Le *Journal de la Province* a parlé dernièrement en faveur de notre conservatoire, pour qu'il lui soit au plutôt assigné un local définitif, mais comme il me semble qu'il n'a pas encore proposé ce qui convient. Voici aussi mon projet.

Tout le monde est d'accord qu'il faut de toute nécessité un local convenable à notre conservatoire, je crois aussi que tout le monde est unanime pour repousser l'idée de bâtir sur l'une de nos plus jolies places et là-dessus grand embarras; eh bien, puisque l'on n'a pas encore présenté un projet satisfaisant, j'ai cru vous faire part de quelques-unes de mes pensées. Le terrain que je propose est vaste, bien situé et propre à y faire telles constructions que l'on puisse désirer.

et qui joint à cela le mérite de pouvoir être vu de plusieurs quartiers de la ville. Ce terrain est situé entre les deux ponts de la Boverie; il comprend le bout de jardin qui est sur la droite en venant du collège, plus le chemin du rimpart qui l'entoure entièrement et qui est devenu inutile par suite de l'ouverture de la nouvelle rue. La ville profiterait du terrain de ce chemin et ensuite que coûterait l'achat dudit jardin exproprié pour cause d'utilité publique. Là au moins, on pourrait y faire un bâtiment avec deux ailes, ce qui donnerait toute la place nécessaire à la construction des salles d'études, pour les divers arts que l'on se propose d'enseigner: outre que le rez-de-chaussée pourrait être converti en plusieurs appartemens destinés au logement du directeur et d'un ou deux professeurs de l'établissement, en construisant là un bâtiment de forme grandiose, il contribuerait à l'embellissement de la ville. On objectera peut-être son éloignement du centre. Cette objection ne sera plus fondée dans un temps qui n'est pas éloigné; la ville formera de ce côté une cité nouvelle qui surpassera l'ancienne par la beauté de ses constructions, le terrain de Longdoz y est trop propre, pour qu'il n'en soit pas ainsi. (Si ma mémoire ne me fait faute, Paris a commencé à bâtir des palais sur la rive droite de la Seine et alors on a abandonné la vieille cité et de beaux et vastes quartiers sont venus successivement se grouper aux environs de ces demeures fastueuses, de manière que la nouvelle ville a surpassé l'ancienne en étendue et en splendeur, toute proportion gardée il me semble qu'il pourrait fort bien en être de même ici plus tard.)

Si bon nombre de personnes sont de mon avis, je pense que notre régence ne pourrait reculer devant la dépense qu'entraînerait, la construction d'un bâtiment vaste et bien ordonné; on a toujours blâmé à Liège la mécanique qui semblait présider à nos diverses constructions d'utilité publique, l'importance que la ville acquiert de jour en jour fera passer sur toutes les considérations pécuniaires que l'on pourrait mettre en avant, que l'on reste plus long temps à l'œuvre mais que l'on fasse du beau. On ne doit pas oublier non plus qu'il faudra un jour payer la dette que nous avons contractée envers notre célèbre Grétry. Déliez l'école des beaux arts à ce grand homme et placez son cœur dans l'une des salles du bâtiment, appropriée à cet effet, nous montrerons par là que sa mémoire est en honneur parmi ses compatriotes.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, porte à la connaissance du public que l'école du soir et du dimanche matin, s'ouvrira le 1^{er} octobre prochain, au local de l'école du nord (Halles au Viandes).
On y enseignera la lecture, l'écriture et le calcul.
Les leçons auront lieu tous les soirs, le jeudi et le dimanche exceptés, de 7 heures à 8 heures et les dimanches et autres jours fériés de 10 heures du matin à midi.
On y admettra toutes les personnes du sexe masculin, sans distinction d'âge, domiciliées dans la commune, ainsi que celles des communes environnantes qui travaillent habituellement dans celle de Liège.
Des certificats constatant l'un ou l'autre de ces faits seront délivrés par les commissaires de police, et leur production à l'un ou l'autre des quatre instituteurs communaux suffira pour l'admission sur la liste des présentation qui devra être soumise à l'approbation du collège des bourgmestre et échevins.
Liège, le 4 septembre 1835.

Les personnes qui auraient l'intention de se charger du pensionnat du collège de cette ville, peuvent remettre leur soumission au secrétariat de la régence où le cahier des charges leur sera communiqué.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 16 septembre.

Naissances: 1 garçon, 4 filles.
Décès, 2 garçons, 4 filles.

Les bourgmestre et échevins invitent les parens des nommés Louis Madaret, âgé de 57 ans, et de Jean Duchemin, âgé de 37 ans, tous deux militaires au service de France et natifs de Liège, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires, relatives, à l'administration.

ANNONCES.

VENTE

D'UNE

MAISON DE COMMERCE.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1835, à deux heures de relevée, au lieu de jeudi 17 SEPTEMBRE, M^e LAMBINON, notaire, résidant à Liège, exposera en VENTE publique, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, UNE MAISON DE COMMERCE, composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, même répétition à l'étage, bâtiment de derrière, four, fournil, cour, petit jardin et dépendances, cotée n^o 657, située rue derrière les Poitiers, Outre-Meuse à Liège, occupée par Dieudonné Dorat.

Il y a sécurité pour acquérir et des facilités sous le rapport du paiement.
S'adresser au notaire LAMBINON, pour connaître les conditions. 467

HUIRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

NOUVEAUX STOCKFICHES détrempé à la manière de Bruxelles, ANCHOIS idem, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

VENTE

POUR SORTIR D'INDIVISION.

JEUDI, 24 SEPTEMBRE 1835, à dix heures du matin, au bureau de M. le juge de paix, rue Mont St. Martin, le notaire DELEXHY vendra aux enchères, une MAISON, sise à Liège, rue Hocheporte, portant le n^o 97.

S'adresser à M. le juge de paix, ou audit notaire, pour voir les conditions de la vente. 476

GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT, SITUÉ A SAMSON, PRÈS DE NAMUR. A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Ce bel ÉTABLISSEMENT situé à Samson, à 2 lieues de Namur, sur la route de cette ville, à Liège, est composée:
1^o D'une BELLE et vaste MAISON de maître, avec remises écuries, etc.
2^o De deux polissoirs, pour carreaux en pierre;
3^o D'un laminoir pour le plomb;
4^o D'une batterie à chanvre;
5^o D'une scierie à marbre, le tout mû par un excellent coup d'eau;
6^o Et douze bouniers de jardins, prairies et bois, joignant l'établissement, dans ce bois se trouvent quatre carrières en activité et l'emplacement nécessaire, pour en établir deux nouvelles.
L'acquéreur trouverait de grands avantages à reprendre le commerce des propriétaires actuels, de qui il pourrait conserver les chalands.
S'adresser pour traiter au notaire DELVIGNE, rue de Bruxelles, n^o 105, à Namur. 233

VENTE

D'UNE

SUPERBE PROPRIÉTÉ, AU PERY.

Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE 1835, à 3 heures après-dînée, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, n^o 482, à Liège, à la VENTE par licitation d'une SUPERBE PROPRIÉTÉ, située à Liège, au Pery.

Cette propriété, qui domine les vallées de la Meuse et de l'Ourte, toute la ville et ses environs, jouit des plus belles vues du pays, et forme un séjour des plus agréables.
Elle est libre de charges; elle se compose d'une habitation élégante, ayant:
Au rez de chaussée, vestibule, salon, salle à manger, cuisine, etc.;
Au premier, quatre chambres, un cabinet et salle de bains
Au second, chambres de domestiques et greniers.

Cette maison a, en outre, caves, souterrains, pompes, grandes citernes, lavoir, fournil, buanderie, pigeonnier, volière avec jet d'eau, belvédère, remise, écurie, fournil, cour et porte cochère, donnant sur le chemin du Pery à la citadelle.

Cette propriété se compose en outre de deux grands jardins en terrasse, avec allées, bosquets et massifs, d'une contenance de 25 perches, ornés de berceaux, statues, pyramides, colonnes, et garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, et de plantes et arbustes de toute espèce, le tout dans le meilleur état.

On peut arriver à cette propriété, avec chevaux et voitures, par le chemin du Pery; elle a en outre accès à la rue Pierreuse, et de l'autre côté à la rue Hors-Château, par la rue des Urselines.

Cette propriété est à voir tous les jours, de 10 à 4 heures; s'adresser, à cet effet, du côté du Pery, chez le sieur BOUSSARD, cabaretier, et du côté des Urselines, à la maison même.

On peut prendre connaissance des titres et conditions de la vente chez ledit notaire MOXHON. 241

VENTE

D'UNE

GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ (Avec baisse de 1/3 des mises à prix primitives)

SITUÉE A LIÈGE, QUAI D'AVROI, N^o 621.

Le JEUDI, 15 OCTOBRE 1835, à trois heures après midi, M^e BERTRAND, notaire à Liège, exposera en VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, place St.-Pierre, n^o 871:

UNE GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ, jouissant de la plus belle vue, composée de plusieurs corps de logis, servant d'habitation, de huit bâtimens de fabrique, écuries, remises, selleries, buchers, manège, grands magasins, caves, quatre cours et un vaste jardin, clos de murs, le tout formant un ensemble d'une superficie de 8590 mètres quarrés, située à Liège, quai d'Avroi, n^o 621, joignant par derrière à la rue Jonckeu, et par devant au quai.

Par sa situation avantageuse, à proximité de la Meuse, du nouveau pont, du chemin de fer, et de sa communication au chemin du grand Jonckeu, cet immeuble est propre à tout établissement et réuni en outre les agrémens de la ville et de la campagne.

Pouvant être divisée en plusieurs parties, sans rien diminuer de ses avantages, agrémens et valeur, il en sera formé 4 lots, qui seront vendus séparément et réuni ensuite en un seul ou plusieurs lots au gré des amateurs.

Le premier lot comprendra les bâtimens d'habitation avec 2742 mètres de jardin y compris l'emplacement des bâtimens et cour.

Le second lot sera composé des bâtimens de fabrique, magasins, cours, remises, écurie, manège, et 2529 mètres en jardin.

Le troisième lot sera composé d'un grand bâtiment au fond du jardin servant de magasins, ayant 35 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur, avec 1908 mètres de jardin aboutissant à ladite rue Grand-Jonckeu.

Le quatrième lot sera composé d'un jardin de la contenance de 1414 mètres, joignant également à la rue du Grand-Jonckeu.

Il y a toute sûreté pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

Le plan de la propriété est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire, qui donnera les renseignemens nécessaires. 245

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Jean Joseph Marchand, demeurant faubourg St-Léonard, n^o 117 bis, tendante à être autorisée à établir une briqueterie permanente sur un terrain qu'il possède au faubourg Vivegnis, un peu en dessous de la fabrique de zinc;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824; arrêtent:
La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de Ste-Foi.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande, sont invitées à faire parvenir à la régence leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine.
A l'hôtel de ville, le 14 septembre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 15 SEPTEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent J. du 22 mars.	107 35	107 40
Fin courant. Liquid.	107 40	107 45
Trois pour cent.	79 80	79 95
Fin courant. Liquid.	79 90	80 10
Napolitains.	97 80	97 90
Fin courant.	97 90	98 05
Rente perp. (Espagne).	30 3/8	30 1/2
Fin courant.	00 00	00 00
Emprunt Guebhard.	31 0/0	00 0/0
Rente d'Esp. 3 p. J. du 1 ^{er} avril.	49 1/4	49 1/4
Fin courant.	00 0/0	00 0/0
Cortès.	30 0/0	30 0/0
Dette différée.	12 1/4	12 1/4
Coupons cortès.	16 1/4	16 0/0
Emprunt Ardoin.	37 0/0	36 3/8
Emprunt romain J. de juin.	101 3/4	101 3/4
Belge. J. du 1 ^{er} mai.	000 00	403 1/8
Fin courant.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	444 00	000 00

LONDRES, LE 14 SEPTEMBRE.

3 p. c. consolidés.	90 1/8	Escompte.	00 0/0
Belg. em. 1832 C. D.	401 1/2	Différées.	00 0/0
Holl. dette active.	54 1/8	Passives.	00 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	107 1/2
Portugais 5 p. c.	86 1/2	Bésil, emp. 1824.	87 0/0
Id. 3 p. c.	00 0/0	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne cortès.	38 1/4	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 14 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 0/00	Rente française.	00 0/0
" différée.	0 0/00	Métalliques.	99 3/4
Billet de chance.	23 9/16	Russie, H. et C.	104 1/2
Syndic. d'amor.	93 1/2	Esp. rente perp.	29 1/4
" 3 1/2.	77 3/4	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	408 7/8	Bresiliens.	85 7/8

ANVERS, LE 16 SEPTEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	5/8 0/0 perte P		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte		
Paris p. fr. 100.	fl. 47 5/16 A	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p. Estr.	fl. 12 1/2 1/4	fl. 12 07 1/2 A	
Hamb. p. 40 MB	35 5/16	35 1/8	A 35
Bruxelles.			
Gand.	1/4 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

VILLE	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" H. 500		149
D'ANVERS.			BRESIL		P
Dette act.	5	104 3/4 A	E. à L. 1824		85 1/2 A
" différ.		43	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B Guebh.	5	00 à 00 0/0 A
Emp. 48 m.	5	100 1/4 P	R. P. à Am	5	31 1/4 à 30 3/4 A
A. B. 1835.		99 1/2 A	Emp. 1834.		37 1/2 à 34 5/8
Ac de la B.			Dette diff.		12 3/8 à 31 1/2
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P.		28 1/4 à 27 3/4
Dette act.	4 1/2		" à L.		28 1/4 à 27 3/4
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	lito Coup.		00
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 1/2 A	Cert. Falc.	5	91
Lots fl. 100.		256	ÉTAT-ROM		
" fl. 250.	4	417	Levée 1832	5	100
" fl. 500.	4	688	" An. 1834	5	97 0/0 P
POLOGNE					
Lots fl. 300		121	P		

BRUXELLES, LE 16 SEPTEMBRE.

Em. R., fin ct. 100	3/8 à 1/2 P	Naples.	91 1/2
" pri. 1 moi.	000 1/0 dt 1 P	Rome.	100 0/0 P
Dette active.	53 3/4 P	Bres. Rothsch.	85 1/2
E. de 1832.	98 0/0 P	E. Ardo. 1835.	37 1/2 P
Act. Soc. Gén.	800 A 0/0	Empr. Guebh.	31 1/2
S. de c. de cyr.	424 0/0 A	P. à Amst.	31 P 30 3/4 A
Banq. de Belg.	410 A	Fin courant.	31 P 30 3/4 A
S. du c. de S. O.	412 1/8 0	D. différée.	13 0/0 P
S. Hauts-Fourn.	113 1/4 A	Cortès à Paris.	00 0/0
Banq. lonc	99 7/8 A 100 P	" à Londr.	27 1/2 3/4 P
S. du Cha. Flenu.	112 1/2	Coup. Cortès.	16 1/4
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		
Dette act. Holl.	54 0/0 P		
Syndic. d'amor.	00 0/0		
Losr. av. coup.	99 0/0		
" inscript.	102 1/2 A		
Métalliques.	102 3/1		

CHANGES.

Amsterdam.	0/0 0/0
Londres ct.	00 00 0/0
" 2 mois.	00 00 0/0
Paris.	0/0 av.

VIENNE, LE 7 SEPTEMBRE.

Métalliques. 102 1/4 0. — Actions de la banque 1348.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622 à Liège